

**Procès-verbal de la réunion du Comité Local d'Examen du projet :**  
**« Appui à la stabilisation, à la relance socio-économique et à la prévention de la radicalisation des populations vulnérables grâce à un meilleur accès à l'emploi et aux services sociaux dans les zones affectées par les conflits en Centrafrique »**

L'an 2017 et le 26 avril s'est tenue de 10h00 à 12h00 dans la salle de conférence du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), la réunion du Comité Local d'Examen (CLEP) relative à l'examen détaillé du document du projet d'« Appui à la stabilisation, à la relance socio-économique et à la prévention de la radicalisation des populations vulnérables grâce à un meilleur accès à l'emploi et aux services sociaux dans les zones affectées par les conflits en Centrafrique ».

Cette réunion, présidée par Mme Natasha Van Rijn, Conseillère en Relèvement du PNUD, a connu la participation des principaux partenaires de mise en œuvre du projet : les ministères sectoriels clés, la BAD, la MINUSCA, l'Union Européenne, l'UNMAS, la CIONGCA, Mercy Corps.

L'ordre de la réunion était la suivante :

- 1°) Présentation du projet
- 2°) Echanges : questions, commentaires et contributions
- 3°) Recommandations

En préalable à la présentation du document de projet, Mr Aboubacar Koulibaly, Représentant Résident a.i. du PNUD, après avoir souhaité la bienvenue aux participants, a tenu à procéder à un bref cadrage du projet par rapport au contexte et aux besoins actuels en République Centrafricaine.

**1°) Présentation du projet**

De la présentation en PowerPoint du projet faite par Mme Edith Assani Damian, Chargée de Programme du PNUD, on peut retenir que :

- ✓ le contexte qui justifie la mise en place du projet par le PNUD en appui au Gouvernement centrafricain, est celui d'un pays post conflit avec plusieurs défis à relever au niveau humanitaire, sécuritaire, économique, institutionnel, etc.
- ✓ l'objectif principal du projet est de contribuer à stabiliser et jeter les bases d'une relance socioéconomique au profit de communautés afin de les rendre plus résilientes aux chocs et moins vulnérables pour renouer avec la violence, venant de l'intérieur ou de l'extérieur. Il s'agira plus spécifiquement de :
  - réduire la pauvreté et renforcer la sécurité en mettant en œuvre des programmes communautaires qui cibleront les populations les plus vulnérables notamment les jeunes à risque et les femmes,
  - réduire le risque d'insécurité en offrant des emplois temporaires aux jeunes et aux femmes,
  - développer la résilience des communautés face à la violence extrémiste.
- ✓ trois (03) résultats doivent être atteints à travers la mise en œuvre du projet :
  - 1) Des personnes vulnérables particulièrement les jeunes à risques, les ex-combattants, les déplacés et les femmes sont soutenus à travers des campagnes de sensibilisation sur les initiatives communautaires pour l'amélioration du climat social et sécuritaire,
  - 2) 1,500 personnes dans les trois (3) zones ont accès à des emplois temporaires et aux Activités Génératrices de Revenu et 1,500 personnes dans les trois (3) zones

acquièrent des connaissances et des capacités à travers l'apprentissage pour créer des moyens de subsistance durables,

- 3) Dans les trois (03) zones d'intervention du projet, (i) des institutions nationales, en particulier les services de sécurité et la justice sont capable de reconnaître et de répondre à l'extrémisme violent, (ii) des communautés sont informées sur les risques de la radicalisation en RCA et sont capable de participer à dans le mécanisme d'alerte précoce.
- ✓ la mise en œuvre de ce projet va toucher environ 3500 personnes issues des groupes les plus vulnérables c'est-à-dire les déplacés internes, les communautés hôtes, les retournées, les jeunes désœuvrés, les ex-combattants et les femmes (particulièrement les femmes chefs de ménages),
  - ✓ le projet sera mis en œuvre dans 3 zones : à Bangui, Bambari et Bossangoa,
  - ✓ la durée du projet est de 12 mois.
  - ✓ le budget total du projet s'élève à 1 170 007\$ dont 1 111 000 \$ mobilisés auprès du Gouvernement du Japon et réparti.
  - ✓ l'équipe du projet est composée d'un conseiller technique de niveau P3 et d'un responsable administratif et financier qui travailleront en étroite collaboration avec deux conseillers techniques internationaux basés aux sous bureau du PNUD à Bambari et Bossangoa
  - ✓ en termes de partenariat, le projet va s'appuyer sur les partenariats existants entre les ONGs et les sous-bureaux du PNUD à Bambari et à Bossangoa ainsi que d'autres ONGs qui opèrent dans les 3 zones où intervient le projet.

### III – Examen du document de projet

La méthodologie d'examen du document a consisté à procéder à recueillir les commentaires préparés par chaque partenaire par groupe de cinq (05) puis, y apporter des éléments d'éclaircissement ou des précisions le cas échéant.

#### 3.1. Préoccupations et contributions des participants

Dans l'ensemble le document de projet a été jugé très intéressant par les participants qui considèrent qu'il répond à un besoin réel en matière de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme. Néanmoins, à travers les différences interventions qui ont porté essentiellement sur le fonds du document, il en ressort les préoccupations et propositions ci-après :

- intégrer la volonté d'aller vers la consolidation de la paix dans le contexte du projet,
- faire ressortir la cohérence entre les objectifs et les bénéficiaires incluant les jeunes, les femmes, les ex-combattants et les retournés,
- compte-tenu de la diversité de ces bénéficiaires, il serait nécessaire de faire le lien entre le projet et les projets tels que la CVR et le DDDR, de vérifier la cohérence et la complémentarité du projet avec d'autres projets similaires développés par la Banque Mondiale, le Fonds Bekou de l'Union Européenne, la Coopération Française et les humanitaires qui ciblent certaines des localités à couvrir afin d'éviter la duplication,
- introduire l'entrepreneuriat dans les modules de formations professionnelles et impliquer l'ACFPE dans le domaine de la formation,
- intégrer les dispositions relatives à la sécurisation de l'épargne des bénéficiaires ciblés, en raison de l'absence d'institutions financières sur pratiquement l'ensemble du territoire,

- clarifier la question relative aux mécanismes de gouvernance du projet en précisant la composition et la fréquence des réunions du Comité de Pilotage,
- renforcer et désagréger les indicateurs par âge et par sexe,
- préciser les données de référence (baseline),
- renforcer le dispositif de Suivi et Evaluation,
- formuler les hypothèses liées risques, qui sont susceptibles de soutenir la réussite du projet,
- impliquer les ONGs internationales et nationales dans la mise en œuvre du projet, dans une perspective de renforcement des capacités et de transfert des compétences,
- veiller à ce qu'une articulation des modules de formation sera effectuée avec l'ACFPE et une synergie avec d'autres projets ayant des volets de formations professionnelles pour les personnes les plus vulnérables développée,
- prendre en compte les leçons apprises du projet ALPC exécuté en 2008 par le PNUD dans le volet sécurité communautaire du projet,
- considérer les 33 mécanismes d'alerte précoce installés par la MINUSCA dans 33 localités de la RCA et les Comités Locaux de Sécurité en cours de mise en œuvre dans le cadre du projet Conjoint Justice du PNUD, en partenariat avec la MINUSCA, comme des initiatives complémentaires à celles prévues par le projet,
- opter pour la mise en œuvre du projet selon la modalité d'exécution nationale (NIM) afin de favoriser le transfert de connaissances et le renforcement des capacités des partenaires nationaux.

### 3.2. Eléments de réponse ou de clarification apportés par le PNUD

En retour, outre les contributions qui ont été pris en compte, les interventions des participants récapitulées ci-dessus, ont fait appel à quelques éléments de réponse et clarification apportés par le PNUD ci-dessous :

- 1) les objectifs et les interventions du projet : il a été précisé que le cœur du projet c'est de travailler avec les jeunes à risque et la sensibilisation de la communauté sur les risque d'extrémisme. Il ne s'agit ni d'un projet de restauration de l'autorité de l'Etat ni d'un projet DDRR,
- 2) les emplois temporaires et l'épargne : le projet préconise que si le bénéficiaire est engagé, une partie de son revenu sera épargnée et représentera sa contribution dans un investissement futur en termes de projet. La sécurisation de l'épargne tiendra compte de l'existant et des mécanismes communautaires d'épargne notamment l'expérience des caisses de résilience,
- 3) le Comité de Pilotage : la mise en place de cet organe et la tenue de ses réunions seront effectuées par le Gouvernement et le PNUD qui en assureront la cogestion de manière continue,
- 4) la gestion et l'équipe de projet : il est important de positionner sur le projet une expertise de haut niveau (P3) spécialisée dans le domaine du relèvement, capable d'assurer une bonne gestion et l'atteinte des résultats préconisés,
- 5) le ciblage des bénéficiaires : en plus des jeunes à risques et des femmes, les communautés des trois zones d'intervention du projet seront appuyées pour mettre en place un comité de sélection de bénéficiaires en leur sein. Ce comité a la latitude d'intégrer parmi les bénéficiaires certaines catégories de personnes vulnérables, qu'il jugera éligibles en fonction du contexte,

- 6) les critères de sélection des zones d'intervention du projet : le choix des localités de Bangui, Bambari et Bossangoa par le PNUD est guidé par l'idée de capitaliser et bâtir sur les efforts engagés et les réalisations qui sont en cours dans ces zones. Ceux-ci ayant bénéficiés de financements antérieurs du Japon, l'impact du financement du présent projet sera amplifié,
- 7) la pérennité et la stratégie de sortie du projet : ces aspects dépendront des performances du projet à travers l'approche 3x6,
- 8) la modalité d'exécution directe (DIM) est retenue pour la mise en œuvre du projet, conformément aux procédures de gestion de projets du PNUD, eu égard à l'affaiblissement des capacités nationales, à l'issue de la crise.

#### IV – Actions à prendre et recommandation du CLEP

##### 4.1. Actions à prendre pour la finalisation du document

- ✓ Revoir la forme du document ;
- ✓ Mettre en avant la perspective de consolidation de la paix dans le contexte ;
- ✓ Préciser les mécanismes de gouvernance, notamment la composition et le fonctionnement du Comité de Pilotage ;
- ✓ Clarifier et renforcer les mécanismes de suivi du projet ;
- ✓ Tenir compte d'autres interventions similaires à celles du projet en cours d'exécution afin d'éviter la duplication et de renforcer la complémentarité ;
- ✓ Renforcer la stratégie de pérennisation et de sortie du projet ;
- ✓ Affiner les indicateurs en les désagrégeant.

##### 4.2. Recommandation

Le document a été validé par le Comité (cf. liste de présence en annexe) qui propose son approbation sous réserve d'intégration des commentaires exprimés.


Fait à Bangui, le 26 avril 2017

La Présidente



Natasha Van Rijn  
Conseillère en Relèvement du PNUD

Approuvé par :

  
Aboubacar Koulibaly  
Représentant Résident a.i. du PNUD

